

N° 767
14 JANVIER 2017

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



ÉDITO MALADE DE SA POLITIQUE



Brancards dans les couloirs, ambulances refusées dans des hôpitaux saturés, personnes âgées en attente de soins... Ces images ont de quoi choquer. C'est vrai, l'épidémie de grippe sévit. Mais est-ce si extraordinaire en hiver ?

N'est-ce pas plutôt le révélateur de l'état de nos hôpitaux, du manque de personnels, des restructurations et autres fusions uniquement effectuées dans un souci d'économie en faisant fi des conséquences pour les agents et les usagers ?

Ce tableau, tous ces dysfonctionnements devraient pourtant amener à faire réfléchir les chantres du libéralisme ; ceux-là mêmes qui prônent la concurrence,

la réduction de la dépense publique au profit d'organismes privés. Ces expériences vécues dans d'autres pays, notamment en matière de santé, sont suffisamment édifiantes. Elles se traduisent par une augmentation globale des coûts et l'amplification des inégalités. Or, les Français ont montré leur attachement à la protection sociale, au maintien d'un système public d'éducation plus juste.

Quant à l'idée, sans cesse martelée, que les services publics coûteraient trop cher, elle est battue en brèche par l'ampleur de la fraude fiscale, des cadeaux faits à une minorité et par des richesses qui s'étalent avec insolence. Encore faut-il savoir quel type de société l'on veut privilégier.

■ **Frédérique Rolet**,
secrétaire générale

ANNÉE ÉLECTORALE PARCE QUE JE LE VŒUX BIEN

François Hollande a sacrifié en ce début d'année au rituel des vœux et, mardi 10, ceux-ci s'adressaient aux acteurs de l'entreprise et de l'emploi. Étant donné la situation de l'actuel Président dont c'était de façon certaine une des dernières prestations, tous furent particulièrement attentifs. Et abasourdis !

Le Président s'est lancé dans un long plaidoyer en faveur du dialogue social, appelant de ses vœux des réformes amplement négociées et acceptées par les premiers concernés, les salariés. Avant cela, il s'est félicité de la mise en application de la loi Travail. Nul besoin cependant de rappeler combien celle-ci déchira la majorité, l'ampleur des manifestations du printemps 2016, les alertes des partenaires sociaux.

Quoiqu'en pense François Hollande, le débat n'est pas clos et la question de l'évolution du droit du travail continue d'alimenter réflexions et propositions des organisations progressistes. En ce qui concerne les candidats, si Manuel Valls assume, bien entendu, cette loi passée à coups de 49-3, Benoît Hamon et Arnaud Montebourg veulent l'abroger tandis que Vincent Peillon entend la conserver tout en l'infléchissant grandement par la restauration, en particulier, de la hiérarchie des normes.

Les organisations de jeunesse (FIDL, UNL, UNEF) de leur côté, avec la CGT, la FSU et Solidaires, ont entrepris de rédiger une plate-forme commune autour de quelques thématiques afin d'impulser les débats dans les entreprises, les services, les lieux d'études et d'organiser une rencontre nationale publique le 28 mars. La FSU et ses syndicats, dont la proximité est forte avec les jeunes, sont engagés dans cette démarche et y apportent leur contribution.

Suite page 2 >>>>



PLAN D'URGENCE



Marseille

En parallèle de la mobilisation des lycées pour le maintien en ZEP, un appel citoyen pour un plan d'urgence pour l'éducation à Marseille et dans sa région a été publié dans le journal *La Marseillaise* le mardi 10 janvier 2017. Porté par des organisations représentant un arc large (FSU, CGT, SUD, UNSA, SGEN, UNEF, UNL), des parents d'élèves, des membres du monde associatif ou mutualiste, des chercheurs, des journalistes ou des représentants du monde des Arts et de la Culture, cet appel unitaire plaide pour donner un avenir à cette jeunesse marseillaise qui est scolarisée dans un système éducatif sous-calibré et dual. L'éducation, l'accès aux qualifications doivent être au cœur du débat public pour des propositions progressistes.

REDOUBLEMENT

4,3 %

En forte baisse, conformément aux préconisations, le taux de redoublement en Seconde, en 2016, était de 10,7 % en 2010. La baisse est plus marquée pour les élèves issus de catégories défavorisées, même si avec 5,2 % celui-ci reste au-dessus de la moyenne. La relative résistance du redoublement dans les catégories favorisées peut s'interpréter comme la conséquence d'un refus d'une orientation dans les filières professionnelles et technologiques plus fréquent dans ces milieux.

CETTE SEMAINE 3

- RISQUES PSYCHOSOCIAUX
- DÉMISSIONS CHEZ LES STAGIAIRES
- VICTOIRE POUR DES AED

ENJEUX 4-5

- DÉBATS ÉLECTORAUX
- SECTORISATION MULTICOLLÈGE
- POSTES 2017
- NOUVELLES COMPÉTENCES POUR LES RÉGIONS
- CALENDRIER DU BAC

MÉTIERS-CARRIÈRES 6

- PPCR
- MOUVEMENT 2017
- NON-TITULAIRES

SUR LE TERRAIN 7-8

- APPRENTISSAGE : MIXITÉ DES PUBLICS
- NOUVELLE CIRCULAIRE CHORALE
- COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ
- HAUT CONSEIL DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DE L'ÂGE



»»» Suite de la page 1

ANNÉE ÉLECTORALE PARCE QUE JE LE VEUX BIEN

Pour la Fonction publique, cœur de cible des attaques des candidats de droite, des initiatives là aussi sont urgentes. La FSU, lors d'une réunion large des fédérations de fonctionnaires, le 10, a plaidé pour que dans l'unité, celles-ci puissent s'adresser aux agents et aux usagers en rappelant quelques principes fondateurs de la Fonction publique, en soulignant l'intérêt de ses missions et de ce que cela implique sur les emplois et les conditions de travail.

Parallèlement, la FSU développera sa propre campagne en direction des personnels, sur la nécessité de redonner sens au travail, de restaurer la fierté de ceux qui, quotidiennement, rendent des services à tous. Elle rappellera la réalité du temps et des conditions de travail, et la nécessité d'un financement pérenne.

Prétendre, en effet, lutter contre les inégalités en hausse dans notre société en affaiblissant la Fonction publique et les services publics relève de l'imposture. On constate régulièrement en quoi la diminution des capacités des moyens donnés aux services publics a frappé les plus démunis, que ce soit dans l'accès aux soins, à la culture, aux services sociaux, y compris à l'Éducation. Notre ministère a été préservé mais les créations de postes n'ont pas suivi la démographie et les inégalités et injustices demeurent.

Les appels et actions de nos collègues des lycées concentrant les publics des catégories les plus défavorisées pour obtenir des moyens garantis sur la durée (limitation des effectifs, renforcement de la vie scolaire, des personnels de santé et sociaux) doivent être écoutés. Les candidats à la présidentielle doivent les entendre.

■ **Frédérique Rolet**

Publicité

Rejoignez une banque différente !

Créée par et pour les enseignants, la CASDEN est aujourd'hui la banque coopérative de toute la Fonction publique.
La CASDEN place ses valeurs d'écoute, de confiance et de proximité au cœur de son activité.
Du 3 novembre 2016 au 3 février 2017, la CASDEN vient à la rencontre des personnels de l'Éducation directement dans leurs établissements pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets et leur présenter son système alternatif et solidaire d'épargne et de financement⁽¹⁾.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifier vos capacités de remboursement avant de vous engager.

L'offre CASDEN est disponible dans les Délégations Départementales CASDEN et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr et sur l'application mobile CASDEN.

Suivez-nous sur

casden
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

(1) Offre soumise à conditions, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour les crédits à la consommation, l'emprunteur dispose du délai légal de rétractation. Pour le financement d'une opération relevant des articles L313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

DROITS ET LIBERTÉS LA SOLIDARITÉ N'EST PAS UN DÉLIT

Pierre-Alain Mannoni, enseignant-chercheur à l'université de Nice est poursuivi pour avoir aidé trois jeunes Érythréennes près de la frontière italienne. Vendredi 6 janvier, la juge a prononcé la relaxe en évoquant un geste d'humanité et le devoir de solidarité. Las, un procureur désavoué a décidé de faire appel. Deux jours plus tôt, c'était Cédric Herrou, agriculteur dans la vallée de la Roya, qui était jugé parce qu'il aide, loge et nourrit les migrant-e-s qui passent chez lui. Le délibéré est prévu pour le 10 février. Le 7 janvier, c'étaient quatre militant-e-s du collectif Roya solidaire qui faisaient 36 heures de garde à vue, là encore parce qu'ils aidaient les migrant-e-s ! L'acharnement de la justice n'empêchera pas la solidarité, comme lors des procès de Pierre-Alain et Cédric où plus de 600 personnes s'étaient déplacées pour exprimer leur soutien.



■ **Olivier Silam**

ISRAËL DOIT APPLIQUER LES RÉSOLUTIONS DE L'ONU

Le 23 décembre dernier, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la résolution 2334, sur la Palestine. Celle-ci « exige [...] d'Israël qu'il arrête [...] toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est ». Le gouvernement de Benjamin Netanyahu a annoncé son intention de ne pas appliquer cette résolution ! Il faut imposer à Israël d'appliquer le droit international. C'est sur cette nécessité que s'appuie la demande du Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens (CNPJDPI) de la suspension de l'accord d'association UE/Israël, mettant ainsi en œuvre le 5 de Sanctions de la campagne BDS. Le SNES – comme la FSU – a signé cet appel, et appelle à amplifier la campagne.

Appel en ligne : <http://cnpjdpi.org/appel/?p=4>.

■ **Marylène Cahouet**

LYCÉENS SDF

Depuis décembre 2016, les enseignants du lycée Auguste-Blanqui à Saint-Ouen se mobilisent pour trouver une solution de logement pérenne à au moins sept élèves sans domicile fixe. Le 115 est saturé. Après avoir été alertés par l'assistante sociale, les enseignants ont organisé une collecte pour financer des appartements. La situation semble réglée jusqu'à fin février, sauf pour une famille. Les personnels ont interpellé les pouvoirs publics. Alors que la loi affiche le droit à l'éducation, l'INSEE recensait 31 000 enfants SDF en 2012. En 2013, l'Observatoire du SAMU social avait constaté des états de santé très préoccupants chez ces enfants à la rue (troubles de santé mentale, retard du développement, anémie...). Comment étudier, comment envisager positivement un avenir dans ces conditions-là ?

■ **M. C.**

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

UN CONSTAT ÉDIFIANT

Le ministère de l'Éducation nationale a publié en décembre une enquête qui confirme que les enseignants sont significativement plus exposés aux risques psychosociaux que les autres catégories de cadres.

Les contraintes et les risques physiques et matériels, les postures pénibles ou dangereuses sont encore trop fréquents dans le monde du travail : en 2013, 34,9 % des salariés déclaraient avoir subi au moins trois contraintes physiques intenses. Dans les services, les risques liés aux conditions matérielles existent, mais la santé des personnels y est surtout menacée par les risques psychosociaux (RPS). Cette notion a permis de faire reconnaître que certaines organisations et relations sociales au travail ainsi que certaines conditions d'emploi peuvent avoir des effets délétères sur la santé. Il s'agit de risques professionnels que l'employeur a l'obligation d'évaluer, de faire disparaître ou, lorsque le risque ne peut être évité, de prévenir en mettant en œuvre des moyens adaptés, en informant et en formant. L'enquête sur les conditions de travail menée tous les sept ans par la DARES a intégré pour la première fois en 2013 un échantillon d'agents

de la Fonction publique. Elle montre que les enseignants sont en moyenne plus touchés par les RPS que les autres catégories de même niveau de formation. Certaines situations à risques sont très significativement fréquentes. Ainsi, 63 % des professeurs du second degré vivent des situations de tension avec le public, 85 % sont amenés à être en contact avec des personnes en détresse, 91 % doivent calmer des gens et 51 % déclarent devoir masquer leurs émotions.

UN MANQUE DE SOUTIEN HIÉRARCHIQUE ÉLEVÉ

Ces pourcentages élevés révèlent des spécificités dont l'effet pathogène est accru par le manque de soutien et de moyens. Les professeurs du second degré sont en effet ceux qui déclarent le plus fréquemment (34 %) que les personnes qui évaluent leur travail ne le connaissent pas bien. Ils sont aussi 54 % à dire



ne pas être aidés par les supérieurs hiérarchiques face à une situation de travail délicate, à quoi s'ajoute le manque de moyens pour effectuer un travail correct pour 34 % d'entre eux. Globalement ils expriment plus que d'autres « le plaisir, la fierté et l'utilité de leur métier », mais les conditions dans lesquelles ils l'exercent font dire à 44 % qu'ils ne

se sentent pas capables de le faire jusqu'à la retraite.

Il s'agit à présent de ne pas s'arrêter à ce constat, d'en préciser les causes, et de revenir sur un certain nombre d'évolutions qui ont placé les enseignants et bon nombre de personnels de l'éducation dans une situation intenable.

■ Hervé Moreau

DÉMISSION DES ENSEIGNANTS STAGIAIRES FACE VISIBLE DE LA SOUFFRANCE

Dans le second degré, le nombre de démissions de professeurs stagiaires a doublé en quatre ans pour atteindre 2,5 % des titulaires des concours.

Des lauréats égarés dans le métier d'enseignant qui auraient découvert que cette profession n'était finalement pas faite pour eux ? C'est sûrement vrai pour certains, d'autres découvrant la lourdeur du travail, la difficulté du métier et l'insuffisance des rémunérations. Le secrétaire du SE-UNSA, Christian Chevalier, dont les propos sont rapportés dans *Les Échos* du 4 janvier 2017, ne pense pas qu'une année de stage soit « pire qu'une [année] de classe préparatoire de grande école ». C'est être bien éloigné du terrain et méconnaître la réalité d'une année de stage. La plupart des professeurs stagiaires démissionnaires qui nous ont contactés ont exprimé une souffrance au travail qui n'a pas été prise en compte. Ce nombre de démissions en augmentation est la partie visible d'une année de stage vécue comme trop lourde, stressante, par une grande majorité de stagiaires.

Une année durant laquelle le stagiaire jongle dans son emploi du temps entre les cours qu'il doit donner aux élèves dont il a la responsabilité, le master qu'il doit préparer durant le même temps, la préparation d'un mémoire et les formations sans forcément de lien entre ces différentes composantes. Certains stagiaires sont placés devant des élèves difficiles et ne sont pas soutenus par leur administration.

ACCOMPAGNER ET SOUTENIR

Les stagiaires en difficulté dénoncent l'isolement dans lequel ils se trouvent dans un système où l'on ne peut se confier réellement à personne car tout le monde est évaluateur. Ils déplorent un manque de soutien de l'administration, de l'Inspection, qui renvoient souvent les problèmes rencontrés à la seule responsabilité du stagiaire.

L'augmentation du nombre de démissions n'est que la partie émergée de l'iceberg d'une souffrance qui commence à être entendue comme en témoignent plusieurs rapports parus en novembre.

Nous demandons des mesures d'accompagnement et de soutien pour les collègues stagiaires, renforcées en particulier pour celles et ceux qui se trouvent en difficulté (visites-conseils de personnels non évaluateurs, dédoublement de classe, allègement de service, etc.). La durée du stage en établissement doit être portée au tiers du temps de service comme c'était le cas il y a dix ans, l'objectif étant de privilégier une véritable formation professionnelle.

■ Alain Billate



AED LA DÉFAITE MAUVAISE

La justice a condamné à deux reprises un chef d'établissement d'un collège de l'académie de Montpellier pour ne pas avoir renouvelé plusieurs AED. L'institution a visiblement du mal à reconnaître ses torts.

Ces cinq AED n'avaient jamais eu un quelconque reproche sur leur manière de servir. La première élevait seule trois enfants tous mineurs. La deuxième avait été en arrêt en raison d'un cancer du sein et sa pathologie nécessitait un traitement fréquent pendant cinq ans. La troisième débutait une grossesse. La quatrième était en congé de maternité. La dernière, élue au conseil d'administration de l'établissement, était aussi la représentante du SNES-FSU dans le cadre de la commission consultative paritaire du rectorat de Montpellier. Le chef d'établissement, soutenu par le rectorat, n'a pas voulu revenir sur sa décision. Les cinq AED, avec l'aide du SNES-FSU, ont saisi le tribunal administratif de Montpellier qui a condamné l'établissement à de lourds dommages et intérêts.

AVEC LE SOUTIEN DU SNES-FSU

La ministre, ex-ministre des Droits de la femme, fait alors appel du jugement montrant ainsi son soutien indéfectible au chef d'établissement. Peut-être espérait-elle que le coût d'une procédure d'appel, où l'avocat est obligatoire, ferait renoncer les cinq collègues en situation précaire qui osaient contester la décision d'un chef tout-puissant ! Avec l'aide de ses avocats, le SNES-FSU a continué de les accompagner et la Cour administrative d'appel de Marseille a de nouveau condamné l'établissement à des dommages et intérêts, donnant tort au principal et par là-même à la ministre. Si par hasard le ministère décidait d'aller en cassation, procédure plus onéreuse, le SNES-FSU soutiendra les cinq collègues.



Le principal, qui, par ses décisions iniques, frôlant la discrimination, a coûté plusieurs dizaines de milliers d'euros de dommages et intérêts à l'établissement, le dirige toujours. Peut-être aura-t-il une promotion. Laissons à chacun imaginer la procédure disciplinaire que subirait un collègue au comportement fautif coûtant plusieurs dizaines de milliers d'euros à son établissement.

Faut-il s'en étonner ? Déjà en 1678, dans *Les Animaux malades de la peste*, Jean de La Fontaine écrivait : « Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir ». À cette époque, déjà, le pouvoir politique protégeait ses serviteurs zélés. Nous ne sommes plus en monarchie absolue mais certains comportements laissent toujours pantois et permettent de constater le visage d'une ministre quand elle n'est pas dans la communication.

■ Jean-Michel Harvier

Lycée en éducation prioritaire : nouvelle journée de mobilisation

Alors que la mobilisation des personnels se poursuit, le SNES-FSU, en intersyndicale, a une fois de plus interpellé le ministre sur l'avenir des lycées dans l'éducation prioritaire. La prolongation de la clause de sauvegarde jusqu'à la rentrée 2018 incluse et l'annonce de 450 postes pour les lycées « défavorisés » ne répondent pas à la nécessité de mettre en place des dispositifs pérennes pour garantir les moyens. Il est impératif que les recteurs consultent les comités techniques sur la liste des établissements concernés. À la veille d'une huitième journée d'action le 19 janvier, il est urgent d'ouvrir les discussions pour construire une carte élargie de l'EP qui intègre les lycées.

Un collège bloqué (Limeil-Brevannes, Val-de-Marne)

Une soixantaine de parents d'élèves du collège Janusz-Korczak se sont réunis dans le hall, après les cours, pour décider des actions à mener, en soutien aux enseignants, en grève. Depuis la semaine dernière, les cours sont perturbés dans cet établissement classé en éducation prioritaire. Les professeurs réclament, après cent vingt-cinq incidents et sept conseils de discipline, le renfort d'un CPE et de deux surveillants supplémentaires. Sans hésiter,



à l'unanimité, les parents ont décidé de bloquer l'établissement. Une action coup de poing que les représentants de parents d'élèves (Groupement indépendant de parents d'élèves, FCPE et PEEP) espèrent suffisante pour faire plier le rectorat.

Droit à la déconnexion

La loi « Travail » (n° 2016-1088 du 8 août 2016) entre en vigueur. Depuis le 1^{er} janvier c'est le cas de l'article 55 (titre III ch. 2) qui vise à définir « les modalités du plein exercice par le salarié de son droit à la déconnexion (...) en vue d'assurer le respect des temps de repos et de congé ainsi que de la vie personnelle et familiale ».

Il n'y a pas dans nos ORS d'« obligation à la connexion », même si nous subissons d'intenses sollicitations à utiliser les outils numériques et que certaines procédures sont totalement dématérialisées. Cependant, cet article permettra de protéger les collègues des abus auxquels certains sont parfois confrontés. Il serait temps que notre employeur légifère sur le sujet.

DÉBATS ÉLECTORAUX

DEMAIN COMME HIER, ON CONTINUE ?

À l'aube des débats qui verront s'affronter les candidats à la primaire du PS et de ses alliés, les programmes se précisent. Pour l'instant, aucun ne semble traiter sérieusement du second degré.

L'éducation y figure en bonne place ce qui n'a rien d'étonnant quand deux des protagonistes, Vincent Peillon et Benoît Hamon, ont été ministres de l'Éducation et que l'actuelle ministre apporte son soutien à Manuel Valls, ex-Premier ministre.

SATISFECIT

Nous sommes habitués aux promesses qui fleurissent en campagne électorale, phénomène constant de l'exercice. Pourtant, difficile de ne pas se demander pourquoi ce qui serait possible demain ne l'a pas été au cours de ce quinquennat, alors même que certains candidats tenaient déjà les rênes du pouvoir.

Ainsi, Manuel Valls assure-t-il vouloir « revaloriser le salaire et le statut des enseignants » leur « redonner plus de liberté pédagogique », généraliser les expériences de mixité sociale au collège. Pourquoi alors avoir attendu la fin du quinquennat pour engager une timide revalorisation des métiers de l'éducation, pourquoi avoir, au lendemain d'une grève majoritaire, exigé de voir publiés les textes sur la réforme du

collège, particulièrement injonctifs quant aux pratiques des équipes ? Quel bilan tirer aujourd'hui de la réduction des inégalités entre établissements et élèves alors même que le chantier d'une nouvelle carte scolaire n'a pas été ouvert ?

Quant à Vincent Peillon, il inscrit ses pas dans la suite de la loi de refondation en s'attaquant au lien entre le lycée et l'enseignement supérieur, considérant sans doute avoir réglé les questions du premier degré et du collège.

L'UNITÉ DU SECOND DEGRÉ

Quelle est la place dans ce schéma présupposant un bloc école/collège, reproduit de mandature en mandature depuis plus de quarante ans, d'une conception unifiée du système éducatif portée par la scolarité à 18 ans ? Si les propos de Vincent Peillon sur la nécessité d'améliorer la formation initiale et continue des



enseignants ne peuvent qu'être approuvés, l'affirmation qu'il faudra réaffirmer les réformes du quinquennat Hollande, l'absence de recul critique doivent laisser un goût de trop peu chez les personnels.

Nous reviendrons sur les propositions des différents candidats mais généralement, au-delà

de la continuité de la priorité au premier degré (Benoît Hamon, Arnaud Montebourg...) réaffirmée, de l'évocation de la formation des enseignants, le flou demeure sur le second degré tandis que les membres de l'équipe éducative autres que les enseignants restent dans l'ombre.

■ Frédérique Rolet

SECTORISATION MULTICOLLÈGE

AU-DELA DE L'AFFICHAGE, FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE



Un secteur scolaire pour plusieurs collèges : c'est une expérimentation tentée dans quarante-six départements qui vise à favoriser la mixité sociale.

La ministre de l'Éducation nationale a présenté, le 13 décembre 2016, un retour d'expérience et les nouveaux projets de secteurs multicollèges pour la rentrée 2017. Les chiffres fournis montrent des évolutions très faibles de la mixité sociale voire contradictoires avec l'objectif d'équilibre des origines sociales entre les collèges, comme à chacun pourra s'en faire une idée en examinant le dossier⁽¹⁾.

Les quatre-vingt-deux nouveaux projets pour 2017 sont multiples et si la mixité sociale reste

l'objectif principal, les modalités sont assez différentes. Plusieurs projets contraignent l'affectation des élèves dans un collège au fait que leur école ait participé au dispositif « continuité des parcours du cycle 3 » et au conseil école-collège. D'autres reviennent à des méthodes classiques comme la création d'une LV2 rare (chinois à Brest par exemple). Certains veulent impliquer dans l'expérimentation les collèges privés sous contrat mais, comme à Redon en 2016, il n'est pas précisé comment ceux-ci participent au rééquilibrage et à la mixité sociale scolaire. Enfin les objectifs sont nuancés, il s'agit le plus souvent de déségréguer un collège recevant une majorité d'élèves de milieux défavorisés, mais aussi de déségréguer des collèges recevant des élèves de milieux très

favorisés en refusant les dérogations à la carte scolaire. À ces expérimentations reconnues par le ministère, on doit ajouter les expériences locales comme certaines de l'académie de Paris.

Les parents et les équipes des collèges concernés vont être informés en ce début d'année. Le SNES-FSU appelle les collègues à s'exprimer sur les dispositifs envisagés et à informer les sections départementales lorsqu'ils se mobilisent contre ceux qu'ils jugent négatifs.

PLUS DE MIXITÉ ?

Contraire les collèges privés à plus de mixité en les faisant entrer dans une procédure commune d'affectation des élèves au collège est un moyen envisagé par des économistes (notamment T. Piketty dans une étude sur la situation

à Paris). Ces établissements qui bénéficient de financements publics doivent être soumis aux mêmes obligations de mixité que les établissements publics. Cela ne doit pas conduire à de nouveaux privilèges pour l'enseignement privé mais suppose au contraire que l'État et les départements se donnent les moyens de pénaliser financièrement les établissements qui n'accueilleraient pas un public mixte socialement. Par ailleurs, sans lutte conjointe pour plus de mixité urbaine, tout travail sur la carte scolaire aura une portée limitée voire inexistante dans certains secteurs.

■ Daniel Le Cam

(1) http://cache.media.education.gouv.fr/file/12_-_Decembre/87/5/2016_mixte_cahier_extraits_683875.pdf

À PARIS : ÇA COINCE

L'expérimentation se fait sur quatre secteurs choisis uniquement dans les trois arrondissements les plus populaires de la capitale. En faisant ce choix, cédant ainsi aux maires des arrondissements les plus bourgeois qui n'en voulaient pas, le rectorat de Paris prend le risque de conforter le sentiment que la mixité sociale est une charge supplémentaire infligée aux classes moyennes pendant que d'autres, dans les beaux quartiers, protégés par leur patrimoine, pourront continuer l'entre-soi des plus favorisés. L'opposition des parents de l'un des collèges concernés est immédiatement interprétée par d'autres comme un refus de la mixité.

Le rectorat a fait le choix d'informer les parents d'élèves, très tardivement, et d'écarter totalement les enseignants de cette concertation. Les parents dans certains quartiers sont maintenant très divisés. Nos collègues sont surtout attentifs aux modalités concrètes de mise en œuvre et aux moyens accordés. Dans le 18^e arrondissement, là où l'expérimentation soulève le plus de réticences, leurs protestations ont porté leurs fruits : la DHG de l'un des deux collèges est alignée sur l'autre qui, classé REP, bénéficiait de moyens spécifiques, le nombre d'élèves par classe sera limité à 25, ouverture de deux classes bilangues, création d'une LV1 allemand et d'une LV2 italien...

Mais les réticences demeurent : quand un collégien sur trois est scolarisé dans le privé à Paris, tout dispositif qui exclurait l'enseignement privé fait prendre le risque majeur d'encourager le contournement de la carte scolaire.

Thierry Ananou

Le Front national à découvert

Le 9 janvier sur France Inter, Florian Phillipot a rappelé la proposition de Marine Le Pen d'exclure les enfants étrangers de la scolarité gratuite et obligatoire, quelle que soit la situation administrative de leurs parents.

Si le Front national arrivait au pouvoir, un « délai de carence d'un ou deux ans » leur serait opposé pendant lequel ils seraient privé d'éducation, puis ils devront s'acquitter d'une « cotisation » pour pouvoir bénéficier d'une place dans un établissement scolaire. Au moment où de plus en plus de candidats choisissent la discrimination, le Front national n'a plus besoin, comme le dit le sociologue Eric Fassin, de « feindre l'humanisme ».

“ Non, je ne coupe pas les services, mais je diminue les dépenses. Mais je peux couper le ministère de l'Éducation. ”
Donald Trump

Académie de Rennes : le privé toujours gagnant

En Bretagne, le réseau privé gagnera pour une seconde année consécutive plus d'élèves que le réseau public (2 000 contre 1 400).

Pour le SNES-FSU, des choix politiques, portés de longue date par de nombreux élus, affaiblissent le réseau public : fermeture de quatre collèges publics en deux ans, resectorisations précipitées de la carte scolaire qui favorisent le privé et absence d'écoles, collèges et lycées publics sur certains territoires. Le réseau public a aussi été grandement fragilisé par les réformes imposées aux personnels, quand l'enseignement privé disposait lui de certaines libertés ! Le SNES-FSU demande des moyens pour accueillir tous les élèves qui le souhaitent dans le public. Il est inacceptable que des familles qui font le choix de l'école publique gratuite et laïque, en soient réduites à se tourner vers le réseau privé catholique, faute de place ou d'établissement à proximité dans le réseau public.

RENTRÉE 2017

DES EMPLOIS POUR DES PRIORITÉS MULTIPLES

La répartition des emplois entre les académies a été présentée le 15 décembre dernier au comité technique ministériel. L'occasion pour la ministre de vanter, comme l'an passé, « un effort sans précédent ».

Le ministère a beaucoup communiqué autour de l'engagement de F. Hollande de créer 60 000 emplois dans l'éducation : 60 000 emplois sur le quinquennat sont effectivement inscrits sur le papier, à l'unité près (en intégrant opportunément 2 150 emplois d'AED sur 2016 jusqu'alors jamais comptabilisés). Sur le terrain, après les 80 000 suppressions du quinquennat précédent et alors que la démographie est en hausse constante depuis cinq ans dans le second degré, ces moyens s'avèrent très insuffisants pour prendre en charge correctement les élèves. Nous reviendrons dans la prochaine US sur le bilan des années 2007-2017, tant du point de vue de l'évolution des effectifs d'élèves que de celle des postes. Par exemple, la part des classes des lycées publics comptant de 35 à 39 élèves est passée entre 2012 et 2015 de 25 % à 41 %, la moyenne du nombre d'élèves par classe passant de 28,3 à 30. En collège, les moyens attribués au nom de la

réforme n'ont permis aucune amélioration des conditions d'encadrement et d'étude des élèves, au contraire.

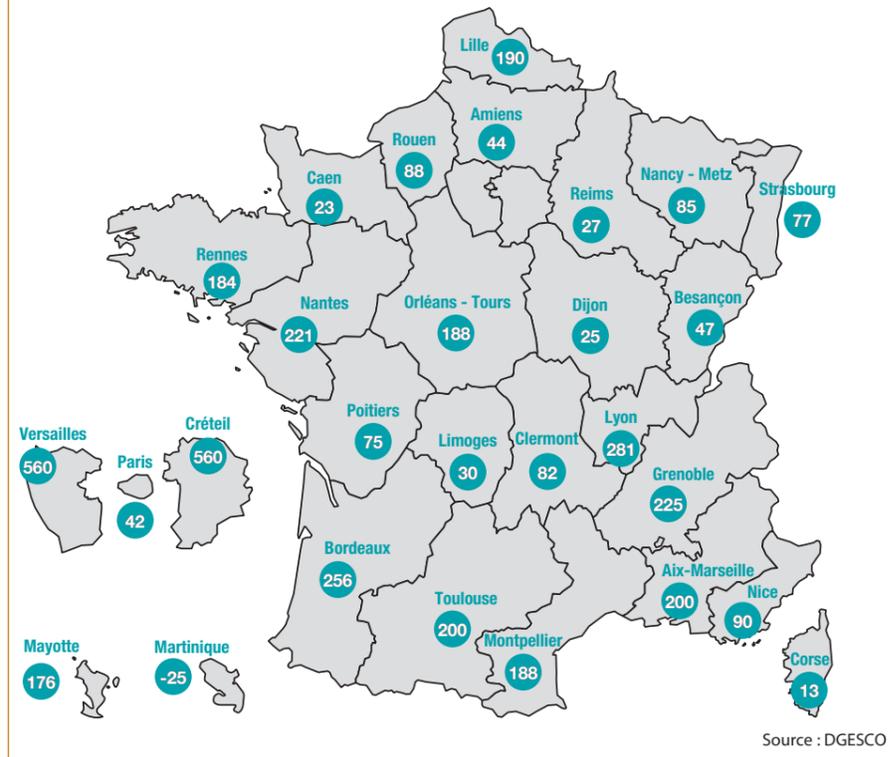
De plus, un nombre important des emplois créés n'a pu être utilisé du fait de la crise du recrutement particulièrement vive dans certaines disciplines.

DANS LE SECOND DEGRÉ PUBLIC : + 4 400 EMPLOIS, + 41 650 ÉLÈVES

Pour la rentrée 2017, 4 400 emplois d'enseignants titulaires sont créés pour répondre à de multiples priorités. Suite à la forte mobilisation des lycées pour défendre une rénovation de la carte de l'éducation prioritaire, la ministre a annoncé une « dotation exceptionnelle » de 450 emplois d'enseignants pour les lycées concentrant le plus de difficultés. Le ministère dit par ailleurs accorder environ 2 000 emplois supplémentaires sur les 4 000 annoncés au départ pour « la poursuite de [...] la réforme du collège ». Mais le bilan des moyens effectivement consacrés en 2016 à cette réforme n'a jamais été fait. Troisième priorité : « ... 500 nouvelles formations en lycée professionnel par la création de 1 000 postes » dit le site du ministère.

Et puis, il faudra couvrir les besoins liés à l'augmentation à nouveau forte des effectifs d'élèves plus importante encore que celle de la rentrée 2016. La répartition entre les académies est faite sur ces bases et les recteurs arbitreront entre

Évolution des postes de professeurs, rentrée 2017



Source : DGESCO

ces différentes priorités. Une fois de plus l'équation ne sera pas simple à résoudre, même si pour la première année depuis 2012 les emplois créés sont tous des emplois de titulaires : ils ne se tra-

duiront, à terme, par autant de postes à temps plein devant les élèves que si les recrutements le permettent. Ce qui est loin d'être gagné.

■ Fabienne Bellin

Créations d'emplois au ministère de l'Éducation nationale, budget 2017

■ 4 311 enseignants titulaires dans le premier degré public ■ 4 400 enseignants titulaires dans le second degré public ■ 250 CPE titulaires ■ 1 351 AESH ■ 200 personnels médicaux sociaux ■ 100 personnels administratifs ■ 50 personnels d'inspection ■ 1 000 enseignants dans l'enseignement privé.

RÉGIONS NOUVELLES COMPÉTENCES ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Dotées de nouvelles compétences, les Régions cherchent à accroître leur influence dans le secteur de l'éducation.

Depuis un an, les Régions ont été redécoupees et sont dotées de nouvelles compétences. Pour l'éducation, elles se voient déléguer la compétence du transport scolaire à partir du 1^{er} septembre 2017, auparavant de la responsabilité des départements. Cela occasionnera sans doute des changements dans l'organisation des tournées et des horaires, avec d'éventuelles conséquences sur l'organisation du temps scolaire, et sur les tarifs pour les familles. Sur le plan budgétaire, l'année 2016 a vu une augmentation des dépenses régionales pour les lycées (+ 4,4 %) et la formation professionnelle (dont l'apprentissage) (+ 6,7 %).

RÊVES DE RÉGIONALISATION

Cependant, en 2017, des motifs budgétaires vont influencer sur les choix politiques pour faire converger les actions des Régions fusionnées : financement des manuels scolaires pour les lycéens, modalités de suivi et d'entretien des réseaux informatiques des établissements, par exemple. Pour les recettes, l'harmonisation fiscale relative aux cartes grises est en cours.

Les orientations en matière de carte des formations sont elles aussi interrogées. Le développement de l'apprentissage, prôné par le gouvernement, bénéficie de l'enthousiasme des Régions de tout bord. La place de l'enseignement professionnel public devra être défendue dans toutes les Régions. Quelle concurrence du privé ? Quel poids des organisations patronales dans les modifications des cartes de formation régionales ? Ces questions se posent avec encore plus d'acuité. La convention-cadre proposée par la Région Occitanie et signée à la rentrée 2016 avec les rectorats de Toulouse et de Montpellier, sous le regard complice de la ministre, ne peut que nous inquiéter. Par cette convention, première du genre, et qui peut servir de modèle à d'autres, la Région Occitanie souhaite par exemple se mêler des choix de manuels scolaires, forcément numériques, ou mettre les plateaux techniques des lycées technologiques et professionnels « au service des PME ». Cela va dans le sens d'une régionalisation du second degré, politiquement défendue par des candidats à l'élection présidentielle. ■ Marc Hennetier, Michel Galin

BACCALAURÉAT LES ENJEUX DE LA SESSION 2017

Le SNES-FSU avait alerté le ministère dès cet automne au sujet d'un calendrier des épreuves intenable et a pu faire valoir ses arguments en audience auprès du ministère.

Organisation des examens, des corrections, rémunération, dématérialisation, etc. Tous les aspects du premier grade universitaire ont été abordés à cette occasion.

Face à un nombre de candidats au baccalauréat qui ne cesse d'augmenter (hausse de 4,7 % pour la voie générale et à peine moins pour la voie technologique), l'institution semble peiner à trouver les moyens et les solutions nécessaires pour organiser les épreuves terminales. La question du calendrier est cruciale car elle détermine de fait les délais et les conditions de correction.

DÉLAI DE CORRECTIONS

Le SNES-FSU a obtenu que les épreuves anticipées de français soient avancées et que les épreuves de compétences expérimentales (ECE) se déroulent désormais sur quatre jours mais, hélas, sa demande d'avancée de la date de l'épreuve de philosophie est restée lettre morte. Pourtant, les problèmes sont inévitables, à l'instar de la session dernière, car le vivier de correcteurs, déjà insuffisant, n'augmente pas contrairement au nombre de candidats. Ce sera donc toujours davantage de copies à corriger sur un temps toujours limité !

Le ministère affirme vouloir recevoir les représentants des enseignants de philosophie dès maintenant pour désamorcer les tensions mais se refuse à toute mesure concrète. Il est donc prêt à sacrifier le déroulement du bac et la santé des personnels sur l'autel de la très idéologique « reconquête du mois de juin ».

« Machinerie bureaucratique au bord de la rupture », « Passage obligé inefficace et inutile », voilà comment le think tank Terra Nova qualifie le baccalauréat en juin dernier ! On comprend bien l'intérêt de certains à pointer les dysfonctionnements de l'organisation du bac pour mieux le tuer.

Il est de l'intérêt collectif de préserver de bonnes conditions d'examen, pour les élèves comme pour les enseignants. Cela passe aussi par une vigilance accrue vis-à-vis, notamment, des convocations, des rémunérations et de la dématérialisation des corrections.

■ Claire Guéville



© Clément Martin

La voie technologique en question !

À la faveur d'un rapport sur le bilan de la réforme de la voie technologique, l'Inspection générale en interroge le devenir. Elle la voit en « déclin » tant du point de vue des effectifs que de l'attractivité que la récente réforme n'a pas permis d'enrayer. Plus inquiétant encore, elle pointe le resserrement des possibilités de poursuite d'études. De moins en moins de bacheliers technologiques s'orienteraient en BTS et seraient de plus en plus nombreux à échouer en IUT et en licence. Elle assortit son diagnostic de vingt-cinq propositions autour de deux scénarios, qui signeraient, dans tous les cas, l'arrêt de mort de la voie technologique : la « déspecialisation » ou bien la recombinaison globale du lycée général et technologique dans un parcours modulaire articulé autour d'un tronc commun et de modules de spécialisation. C'est rien de moins qu'une nouvelle réforme du lycée qui est ici proposée !

77 % par internet

Les médias les plus souvent utilisés par les enfants pour s'informer sont internet (77 %), devant la télévision (61 %), les réseaux sociaux (49 %) et la presse jeunesse (21 %).

Enquête réalisée en janvier auprès de 2 000 personnes par le Clemi.

Offensive sur les SES

L'académie des sciences morales et politiques organisera en janvier et février deux colloques sur l'enseignement de l'économie. Michel Pébereau qui vient de démissionner du Haut Conseil Éducation Économie pour protester contre la suppression d'un chapitre du programme de Seconde en sera le principal organisateur. Quand on se souvient du précédent rapport de cette institution en 2008, des déclarations passées de cet ancien responsable Éducation du MEDEF, adversaire résolu des Sciences Économiques et Sociales, on ne doute pas de la campagne idéologique et libérale qui se prépare.

SALAIRE

PPCR, CARRIÈRES, SALAIRES : LES NOUVEAUTÉS 2017

Sur les bulletins de paie de janvier et février prochains apparaîtront les premiers effets de la déclinaison du protocole PPCR dans le second degré. Quelles sont ces mesures ? Quelle sera leur ampleur ?

LE TRANSFERT « PRIMES-POINTS »

Au 1^{er} janvier, le traitement brut de tous sera abondé de 4 points (soit + 15,08 €/net/mois) en contrepartie d'une déduction (« abattement ») de 13,92 €/net/mois effectuée sur le salaire net. Cette déduction forfaitaire ne renvoie spécifiquement à aucune indemnité ni prime (cf. le bulletin de salaire reproduit ci-dessous). L'opération consiste ainsi à basculer une partie de la composante indemnitaire du traitement vers la composante indiciaire. Opération donc « blanche » en apparence : mais le calcul de la pension de retraite étant fait sur la base du dernier traitement indi-

ciaire, cette mesure a pour conséquence, à taux de pension équivalent, d'augmenter d'autant la pension de tous ceux qui partent à la retraite.

HAUSSE DE LA RETENUE POUR PENSION CIVILE

En juillet 2016, la valeur brute du point d'indice a été revalorisée de 0,6 %. Mais la hausse de la retenue pour pension civile (retraite), qui passera de 9,94 % à 10,29 % au 1^{er} janvier 2017 (mesure prise par F. Fillon en 2010 et programmée jusqu'en 2020), amoindrira cette augmentation en termes de traitement net.

LES AJOUTS DE POINTS D'INDICE

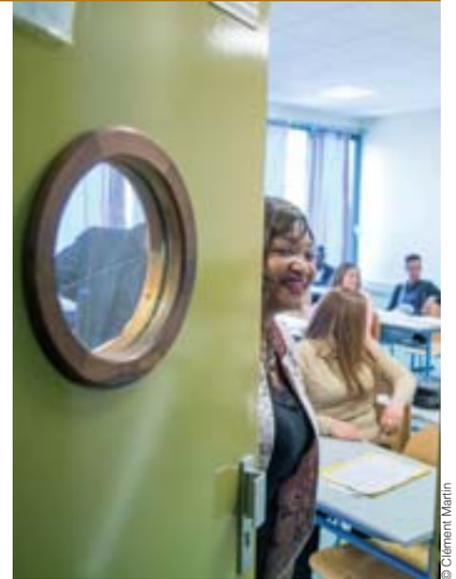
À la plupart des échelons de la carrière, des points d'indice seront ajoutés au 1^{er} janvier 2017. Le détail de ces augmentations figure sur notre site : <http://www.snes.edu/1er-janvier-2017.html>. Ces ajouts (jusqu'à 49 points selon les échelons) permettent de relever le niveau de la grille de rémunération, de façon différenciée selon la position dans la carrière.

1^{ER} FÉVRIER : HAUSSE DE LA VALEUR DU POINT

La valeur du point augmentera derechef de 0,6 % au 1^{er} février 2017. Compensant la baisse de la valeur nette subie en janvier, cette hausse montre bien que la valeur du point d'indice est la première clef de la revalorisation des salaires.

ET ENSUITE ?

Au 1^{er} septembre 2017, prendront effet les mesures de carrière : chacun sera reclassé dans la nouvelle carrière qui comporte des durées de séjour raccourcies dans les échelons, chacun conservant son ancienneté. Cette opération permettra des gains immédiats ou différés, en durée de carrière, de six mois à un an et demi selon la situation individuelle au 1^{er} septembre 2017. Pour prévoir ses gains, on consultera le



© Clément Martin

module de calcul spécial mis en ligne sur le site du SNES-FSU : <http://www.snes.edu/salaire-et-carriere-le-module-de-calcul.html>.

Cette revalorisation constitue une première étape pour laquelle le SNES-FSU entend s'appuyer pour construire de nouvelles mobilisations afin d'obtenir une revalorisation plus ambitieuse de nos métiers, nos salaires et nos carrières.

■ Christophe Barbillat

| TRÉSOR PUBLIC | | DRFIP | BULLETIN DE PAIE | N° ORDRE |
|---------------|---------------------------------------|-----------------|------------------|------------|
| | | MOIS DE | TEMPS DE TRAVAIL | + DE 120 H |
| GESTION POSTE | | | | |
| INDIC | ÉCHELON | TRAITEMENT BRUT | INDIC | ÉCHELON |
| 101000 | TRAITEMENT BRUT | 2 450,00 | 1 | |
| 101050 | RETENUE PC | 234,58 | | |
| 102000 | INDICEMTE DE RÉSIDENCE | 34,59 | | |
| 104000 | SUPPL. FAMILIAL TRAITEMENT | 84,97 | | |
| 200200 | HEURES ANNÉES ENSEIGN. | 120,27 | | |
| 200300 | SOUS-PART FIXE | 190,83 | | |
| 200570 | MAJOR. 1 ^{re} HSA D'ENSEIGN. | 23,91 | | |
| 500010 | CONTRIBUTION SOLIDARITÉ | 26,59 | | |
| 604970 | TRANSFERT PRIMES-POINTS | 13,92 | | |

1 Ajout de quatre points d'indice au minimum.
2 Montants inchangés des indemnités et primes.
3 Nouvelle ligne transfert primes-points.
4 Déduction forfaitaire 2017.

MOUVEMENT 2017 C'EST PARTI !

Les élus du SNES-FSU s'apprêtent à siéger dans les groupes de travail pour l'inter et pour les postes spécifiques nationaux après avoir effectué un minutieux travail de préparation.

Les groupes de travail de vérification des « vœux et barèmes » se réunissent en ce moment dans chacune des académies. C'est l'occasion pour le SNES-FSU de vérifier que les droits des collègues sont respectés.

Les élus SNES-FSU, nombreux dans les instances, sont déterminés à accomplir la mission qui leur a été confiée avec le sérieux et la détermination qui les ont toujours caractérisés.

Durant les deux semaines qui viennent, et selon un calendrier propre à chaque académie⁽¹⁾, vont se réunir les groupes de travail dans lesquels les élus vont vérifier les vœux des candidats et le barème attribué par l'administration sur chacun

d'eux à la phase inter. Comme pour chaque opération de gestion, les élus seront d'autant plus efficaces qu'ils seront en possession de la fiche de suivi syndical⁽²⁾ de chaque candidat : cette dernière leur permet en effet de vérifier que les informations prises en compte par l'ad-

ministration sont bien celles correspondant à la situation du collègue. Pour les candidats relevant de la 29^e base, ce sont les élus nationaux qui effectuent ce travail.

POSTES SPÉCIFIQUES

Parallèlement, du 30 janvier au 3 février, les élus nationaux siègent au sein des groupes de travail sur les postes spécifiques nationaux. Là encore, ils le feront d'autant mieux qu'ils disposeront de la fiche syndicale⁽²⁾. Même si les affectations sur ces postes se font sans barème, l'examen des candidatures en GT national oblige chaque inspection générale à discuter des critères pris en compte pour le choix des candidats, ce qui, en règle générale, les amène à les respecter. Ces groupes de travail donnent un avis sur ces propositions qui ne deviendront officielles qu'après l'avis des FPMN (Formations paritaires mixtes nationales) et CAPN chargés de la phase inter du mouvement qui se déroulera du 28 février au 10 mars. ■ Thierry Meysonnier

(1) Calendrier à retrouver sur notre site national, dans la rubrique « Mutations » et sur le site de chaque section académique SNES-FSU.

(2) Fiches téléchargeables sur le site : <https://www.snes.edu/Fiches-syndicales-de-suivi-individuel-Inter-et-SPEN-2017.html>

NON-TITULAIRES DANS L'ATTENTE DE LA CIRCULAIRE

Fort des avancées significatives contenues dans le décret, le SNES-FSU poursuit son action. La circulaire d'application est discutée en ce moment et la vigilance s'impose.

Le ministère de l'Éducation nationale a enfin ouvert des discussions sur la circulaire d'application du décret 2016-1171 relatif aux conditions de recrutement, de rémunération, de formation, d'évaluation et d'exercice des contractuels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

Il était temps car, sans attendre les directives ministérielles, de nombreuses académies souhaitent entamer des discussions sur les modalités locales d'application de ce texte. Partout, le SNES-FSU a dénoncé ces tentatives d'inversion de la hiérarchie des discussions. Cette circulaire devrait être publiée dans le courant du mois de février.

DES AVANCÉES OBTENUES

En l'état actuel, le SNES-FSU a obtenu des avancées pour les contractuels. Ainsi, certains pourront être recrutés à l'année pour exercer sur une zone de remplacement et faire des remplacements ponctuels tout en étant rémunérés sur l'année scolaire. Pour les remplacements couvrant l'année scolaire, le contrat devra être conclu jusqu'au 31 août ; les contrats de dix mois ne sont plus autorisés.

Le SNES-FSU a obtenu que l'évaluation des contractuels se déroule selon le même modèle que celle des titulaires et que l'entretien obli-

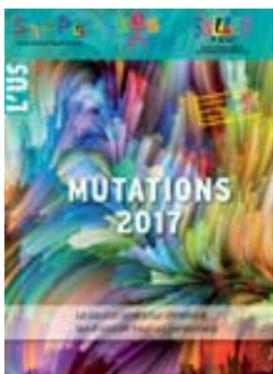


© DRF

gatoire en cas de non-renouvellement à l'approche des trois ans ou du passage en CDI puisse se dérouler en présence d'un représentant syndical.

Enfin, en matière de rémunération et à la surprise générale, la DGRH a précisé que la grille de rémunération annexée à la circulaire n'avait pas pour objet de réécrire des grilles académiques existantes, mais de prévoir « l'atterrissage programmé » dans un niveau et à un indice donné pour les entrants, de fixer les bases pour les négociations et les revalorisations. Le ministère laisserait les recteurs libres de discuter des grilles

de rémunération des contractuels. Le SNES-FSU a dénoncé cette orientation qui va à l'encontre d'une harmonisation des rémunérations des contractuels, orientation pourtant rappelée lors du comité technique ministériel qui a donné un avis sur le projet de décret. ■ Nadine Krantz



2017, augmenter les salaires



Les syndicats européens se sont accordés pour faire de 2017 l'année de l'augmentation des salaires des travailleurs européens. Un travailleur sur trois connaît des fins de mois difficiles. Lors de la réunion de son Comité exécutif rassemblant les responsables syndicaux nationaux, la CES a convenu qu'elle ferait pression pendant toute l'année 2017 pour obtenir une augmentation salariale pour les travailleurs européens. Cette augmentation des salaires se justifie pleinement pour s'attaquer aux inégalités croissantes et à la pauvreté des travailleurs. Donner plus d'argent à dépenser aux travailleurs relancerait l'économie dans son ensemble bien plus efficacement que les mesures actuelles telles que l'allègement des charges et les réductions des dépenses publiques, et stimulerait tant les entreprises que les travailleurs.

56 milliards

Les grandes entreprises du CAC 40 ont distribué 56 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires, un montant record depuis la crise de 2008.

Pour l'ensemble des entreprises françaises, les dividendes représentent deux fois leurs investissements.

Supplément PPCR

Rédition augmentée à demander à votre section académique et bientôt mis en ligne sur le site du SNES-FSU.



APPRENTISSAGE

LA MIXITÉ DES PUBLICS

Apprentissage, le mot est décidément à la mode. Les nombreuses mesures visant à augmenter le nombre d'apprentis fleurissent. À l'inverse, les conditions d'études pour les jeunes et de travail pour les enseignants ne cessent de se dégrader.

Sur le dossier apprentissage, les nouvelles s'accroissent depuis 2014 et, dernièrement, avec le plan « 500 000 formations prioritaires » lancé par François Hollande en février 2016. Pour tenter d'augmenter le nombre d'apprentis, les cadeaux aux entreprises se multiplient sous forme d'aides cumulables et d'exonérations de charges sociales. Mais la formation coûte cher et les CFA ne se développent pas assez rapidement. Pour absorber un demi-million de plus d'apprentis, la décision est prise d'utiliser les moyens de l'Éducation nationale. L'apprentissage dans les lycées représente pour l'instant moins de 10 % des apprentis des CFA publics et la possibilité de progression est donc considérable. La stratégie de développement à moindre coût de l'apprentissage se précise : développer la mixité des publics, c'est-à-dire intégrer des apprentis dans les classes scolaires.

DÉGRADATIONS DES CONDITIONS D'ÉTUDES...

Ce système, en accentuant le remplissage des classes et créant du sureffectif, en désorganisant la formation par une gestion plus difficile des calendriers, en augmentant les difficultés d'ac-

compagnement par une plus grande hétérogénéité des publics, contribue à la dégradation des conditions d'études. Pour les élèves, la répartition des séquences en entreprise n'est plus un choix pédagogique mais résulte d'une contrainte administrative en lien avec le code du travail au détriment de celui de l'éducation. Pour les enseignants, c'est indéniablement une dégradation des conditions de travail.

... DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour faire accepter aux collègues ces conditions, c'est à chaque fois le chantage à la suppression de la formation scolaire et donc le chantage à l'emploi qui est utilisé pour faire accepter la mixité aux personnels. Et comme il n'existe pas de règles sur la rémunération des enseignants en cas de mixité, les conditions sont différentes selon les lycées, entre 0 et 5 € de l'heure par apprenti. En cas de groupe d'apprentis séparé la rémunération en BTS est de 54 € de l'heure. Réfléchissez bien avant d'accepter la mixité et exigez plutôt la séparation des scolaires et apprentis !

Toute ouverture à la mixité de public doit être soumise par convention au vote du conseil d'administration. Si elle est adoptée, il faudra



tenter d'obtenir le respect du volontariat des enseignants pour intégrer des apprentis dans leurs classes.

Et n'oublions pas que les difficultés d'accès à des formations par apprentissage sont les mêmes que celle connues pour l'insertion professionnelle. Ainsi, les filles, les jeunes issus de l'immigration, les jeunes des quartiers défavorisés ont plus de mal à trouver une entreprise. On y accède bien plus facilement si on a des

« réseaux » de connaissance et c'est la porte ouverte au piston et appuis de toutes sortes. Et plus le niveau de formation est élevé, plus les inégalités sociales sont importantes. En clair, l'apprentissage n'est pas un outil de démocratisation des formations supérieures, bien au contraire. Nos formations scolaires, elles, sont les seules à assurer du mieux possible l'accès pour tous aux formations professionnelles.

■ Alain Leurion

CHORALES CIRCULAIRE À RÉÉCRIRE

Une nouvelle circulaire confirme l'importance de la chorale. Mais, non discutée avec les organisations syndicales, elle oublie de faire référence aux dispositions statutaires concernant leur prise en compte dans le service des professeurs d'éducation musicale.

Depuis la rentrée 2015, les heures de chorale sont considérées par décret comme des heures d'enseignement et décomptées pour leur durée effective. Un allègement de service ou une IMP permet de reconnaître la charge de travail, et d'appliquer le principe « d'une heure décomptée pour deux ».

FAIRE RESPECTER LES DROITS

La charge de travail spécifique à la chorale a depuis toujours justifié cette disposition, jusqu'ici rappelée dans toutes les circulaires concernant les chorales scolaires. Par exemple, en 2011, la circulaire sur les chorales précisait :



« La quotité horaire de référence pour la prise en charge d'une chorale en collège ou lycée reste de deux heures/semaine. La spécificité du travail nécessaire, la fréquente multiplication des répétitions à l'approche de la fin d'année, l'organisation d'un ou plusieurs concerts publics dans un lieu professionnel extérieur et la concertation avec les professionnels associés justifient cette référence ».

Le SNES-FSU appelle les professeurs d'éducation musicale à faire respecter leurs droits en se fondant sur le décret 2014-940 (article 3) et sur la circulaire 2015-058 : chaque heure compte pour une heure d'enseignement ; un allègement de service d'une heure peut être accordé par le recteur au titre de l'organisation de la chorale, sur proposition du CA. À défaut, un second moyen résidera dans l'attribution d'une IMP à taux plein (1 250 € par an) selon les termes de la circulaire 2015-058, §II-9. Les CA de janvier février permettront aux élus du SNES-FSU de faire appliquer ces dispositions.

Au-delà, cette nouvelle circulaire (2016-201) parue au BO du 15 décembre 2016 prévoit que la chorale puisse faire l'objet de la soutenance lors de l'épreuve orale du DNB, sans qu'aucune discussion n'ait eu lieu sur les modalités d'organisation, raison de plus pour en exiger la réécriture. ■ Sandrine Charrier

COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ DROIT NOUVEAU OU COQUILLE VIDE ?

Alors que les CPA viennent d'entrer en vigueur et que les besoins en formation continue sont réels, ce compte doit impérativement se traduire par des améliorations.

Le compte personnel d'activité permet à chaque agent d'acquiescer des droits à formation de 24 heures par an jusqu'à 120 heures, puis 12 heures jusqu'à 150 heures, dans le cadre du CPF (compte personnel de formation) ou 60 heures en fonction de l'exercice d'activités bénévoles (service civique, service militaire, réserve communale, réserve sanitaire, maître d'apprentissage, volontariat dans les armées, bénévolat associatif) dans le cadre du compte d'engagement citoyen (CEC). Les droits acquis sont « portables » en cas de changement d'employeur. Ces heures sont un droit qui vient en plus des autres dispositifs de formation : stages du PAF (plan académique de formation), congés de formation professionnelle, etc., restent bien en vigueur et en sont indépendants.

AMÉLIORER LES DROITS À LA FORMATION CONTINUE !

Ce dispositif remplace le DIF (droit individuel à formation) qui était resté un droit très théorique, particulièrement pour les personnels d'enseignement et, même si le scénario d'une reproduction de ses défauts existe, on peut malgré tout attendre des améliorations. D'abord, le CPA est mobilisé à l'initiative de l'agent, et même si l'administration garde toute latitude pour refuser le départ en for-

mation ou pour en refuser le financement, tout refus peut être contesté devant la CAPA ou CCP : les élus du SNES-FSU pourront donc au moins demander des comptes sur les motifs de ces refus.

Par ailleurs, le CPA donne accès à un champ élargi de formations car, contrairement au DIF, il pourrait être mobilisé pour des actions de formation organisées par d'autres administrations mais aussi par le privé. Il doit correspondre à un « projet d'évolution professionnelle » mais rien n'oblige à ce que ce projet induise forcément un changement de corps ou de métier, on peut aussi évoluer sur son poste, en acquérant de nouvelles compétences. Il peut aussi être mobilisé pour préparer un concours, et peut se combiner avec le congé de formation professionnelle.

Le décret d'application est encore en cours de discussion, les modalités concrètes de demande de mobilisation du CPA seront donc connues ultérieurement, les représentants de



la FSU font tout pour que cela se traduise par une amélioration réelle des droits à formation continue qui n'a eu de cesse, pour l'heure, de se rabougir alors que les besoins sont immenses.

■ Benoît Teste

Stage laïcité

Plus de 60 stagiaires étaient présents au siège du SNES-FSU ce mercredi 4 janvier, venus participer au stage national sur la laïcité. Sujet au centre de nombreuses controverses, la laïcité n'est pas à l'abri de définitions hâtives ni de manipulations intéressées. Le stage fut donc l'occasion de rappels historiques, mais aussi de témoignages sur les façons dont la laïcité se vit dans les établissements scolaires et plus largement dans la société, sur les remises en cause qu'elle subit et sur sa persistante modernité.

Outre les témoignages, le public a pu écouter avec profit plusieurs intervenants puis débattre avec eux. Après Caroline Fourest et Régis Debray lors des deux précédents stages, Jean-Louis Bianco, président de l'Observatoire de la laïcité, s'est livré à une vaste mise en perspective des questions que pose aujourd'hui la plus grande diversité religieuse et culturelle de la société française, et Jeanne-Claire Fumet, chargée de mission Valeurs de la République de l'académie de Créteil, a évoqué les problématiques spécifiques à l'enseignement. Une formation qui a largement intéressé les collègues.



9,4%

Le taux de passage en Première L, en baisse de 0,5 point en 2016. La réforme – Chatel – du lycée était censée « sauver » le bac L et « déhiérarchiser » les filières. Raté !

HAUT CONSEIL DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DE L'ÂGE UNE INSTANCE A RENDRE EFFICACE

Mis en place par le décret du 25 octobre 2016, le HCFEA a été installé par Laurence Rossignol et Pascale Boistar, le 13 décembre 2016. Avec 230 membres, divisé en trois formations (Famille, Enfance et Adolescence, Âge), c'est la question d'un fonctionnement efficace qui est posée. Douze enfants de 9 à 15 ans participent au Haut Conseil.

Les formations se réuniront séparément (huit fois dans l'année) et se retrouveront en plénière. Le but est de produire notes et rapports adoptés au consensus. L'accent est mis sur la transversalité, la nécessité de nourrir le débat public. Une réflexion est proposée : « disposer de temps et de droits pour s'occuper de ses enfants, de sa famille, et de ses proches en perte d'autonomie ».

La formation de l'Âge s'est réunie le 10 janvier. À l'ordre du jour : le programme pour les trois années à venir. Sont proposés, pour l'année 2017, plusieurs points notamment : la prise en charge de

la perte d'autonomie avec la création d'une commission chargée d'étudier le recours à l'assurance ; les « questions liées à la santé et à la prise en charge des dépenses de soins des personnes âgées avec la création d'une commission chargée d'étudier la situation spécifique des dispositifs médicaux » ; le logement intermédiaire, le travail des seniors et le suivi de la mise en œuvre des politiques par les CDCA qui se mettent en place difficilement.

La parole syndicale est fortement minorée dans la composition pléthorique du Haut Conseil d'autant plus que le mot retraité dispa-



rait dans cette nouvelle instance. La tendance est de privilégier deux catégories : celles et ceux qui sont susceptibles de travailler encore et celles et ceux qui entrent en dépendance. On réduit la personne âgée à une simple vision économique ou sanitaire. Après les débats du 10 janvier, le président du Haut Conseil va repréciser le programme. La problématique pressentie qui met les aidantes au centre de la réflexion confirme que le ministère s'appuie sur les individus pour mettre la loi en œuvre. On comprend ainsi que la ministre puisse dire que la loi est financée : CASA d'un côté, aidants de l'autre.

On le sait, la question des financements est essentielle. La prise en charge de la perte d'autonomie par l'assurance s'oppose à nos revendications d'un financement solidaire dans le cadre du service public.

Le combat à mener ici s'inscrit dans les initiatives de l'inter-syndicale des retraités-es, notamment dans le colloque du 13 janvier sur les actions à venir. ■ **Marylène Cahouet**

Publicité

COMME STÉPHANE,
AGENT DU SERVICE PUBLIC,
VENEZ DÉCOUVRIR
NOS SOLUTIONS
D'ASSURANCE AUTO.

EN CE MOMENT

2 MOIS
OFFERTS*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

DU 1^{ER} JANVIER AU 28 FÉVRIER 2017

GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC



ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
Connectez-vous sur www.gmf.fr ou depuis votre mobile sur m.gmf.fr

*2 mois de cotisation offerts la 1^{ère} année pour toute souscription entre le 1^{er} janvier et le 28 février 2017 d'un contrat AUTO PASS. Offre non cumulable avec toute offre promotionnelle en cours ou à venir.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle. Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.



N'hésitez pas à commander en ligne sur
www.adapt.snes.edu
rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé)
et le port est gratuit !

**Enseignement de l'histoire – Enjeux, controverses
autour de la question du fascisme**

L'enseignement de l'histoire n'a jamais été un sujet neutre. Deux collègues, en partant de l'évolution des programmes ces trente dernières années, cherchent à répondre à la question : permet-elle aux jeunes des collèges et lycées d'acquiescer les clés pour comprendre le monde actuel ?
• Joëlle Fontaine & Gisèle Jamet, Adapt-SNES, 2016, 126 p., 12 euros.

De l'histoire naturelle aux sciences de la vie et de la Terre

Cet ouvrage montre comment s'est construit l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre, depuis la Révolution. On y constate que les sciences naturelles puis les SVT constituent une discipline politiquement sensible. Les auteurs nous aident à comprendre les résistances qui, à de nombreuses reprises, ont fait – et font encore – obstacle à la mise en place d'un cursus cohérent et ambitieux.
• Claudine Meunier, François Meunier et Jeanne-Marie Raynaud, Adapt, 2014, 175 p., 11 euros, avec le DVD 14 euros.

Histoire de la conquête spatiale

Imaginée par les écrivains et réalisée par les plus grandes nations, la conquête de l'espace a toujours fait rêver. Jean-François Clervoy, astronaute lors de trois missions spatiales, et Franck Lehot, médecin instructeur des vols en apesanteur, vous font découvrir le passé, le présent et l'avenir des vols spatiaux habités, racontés comme jamais auparavant. Ces récits illustrés et vivants, d'une lecture facile, évoquent toutes les grandes étapes de la conquête spatiale et sont ponctués d'anecdotes originales et d'encarts inédits sur la vie et le travail quotidiens des astronautes.
• Jean-François Clervoy, Franck Lehot, coédition Adapt/Vuibert, 210 p., 25 euros.

BON DE COMMANDE

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Adresse électronique : _____ @ _____

| TITRE | QUANTITÉ | TARIF |
|-------|----------|-------|
| | | |
| | | |

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE (+ 3 euros de port)

À envoyer aux Éditions ADAPT – 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13
avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (port + 3 euros)
ou à commander sur notre site : www.adapt.snes.edu

PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES

46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

LOCATIONS

- (84480) Lubéron, Bonnieux, coll. loue mais, sommet village, 4 pers., confort, calme, vue, terrasse, cour, cheminée, bois gratuit. À partir de 200 €/sem. Tél. 06 82 98 99 38 f.dayma@yahoo.fr
- (84) Vaucluse, près d'Avignon, loue grande maison, 4 chambres (8 pers.). Tél. 06 19 65 12 10, f.dayma@yahoo.fr
- Paris 11^e, loue 2 pièces meublée, lumineux, calme, cuisine équipée, cheminée, 6^e ét. Badge. 1 070 €. Tél. 06 09 86 17 07
- (84480) Lubéron, Bonnieux, coll. loue mais, sommet village, 4 pers., confort, calme, vue, terrasse, cour, cheminée, bois gratuit. À partir de 200 €/sem. Tél. 06 82 98 99 38 georgechristianc@yahoo.fr
- Villa + pisc. B-Mahau GPE, 7/8/2017. georgechristianc@yahoo.fr
- Venise/Rome/Florence centre, part. loue appts. Tél. 04 73 33 55 95

